

Projet éolien de la Verrerie  
Coudrecieux, Dollon, Montailié, Semur-en-Vallon

---

Groupe de travail de Dollon  
Compte rendu de l'atelier n°3 du 25 septembre 2018

PROJET

## Contexte

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur les communes de Coudrecieux, Dollon, Montailé et Semur-en-Vallon, JPee a mis en place un dispositif d'information et de concertation dans le but d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet.

Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers thématiques de suivi du développement et de concertation, dans chaque commune. Ces ateliers doivent se tenir à chaque grande étape du développement.

Voici le planning prévisionnel des ateliers, mis à jour :

### Aujourd'hui : Atelier n°3

	Avril 2017	Mai/Juin 2017	Juin 2017	Novembre 2017	Septembre 2018	Fin 2018/Début 2019	Début 2019	Début 2019
Etape	Réunion de préparation	Mobilisation	Atelier 1 : Les enjeux de l'éolien (1/2)	Atelier 2 : Les enjeux de l'éolien (2/2)	Atelier 3 : Vivre avec un parc éolien	Atelier 4 : Quel projet pour les 4 communes ?	Rapport de la concertation	Dépôt du dossier
Objectif	1. Lancer la mobilisation 2. Pré-planning 3. Réalisation et distribution de la lettre d'information	Constituer un groupe de 15 à 20 pers.	1. Comprendre les enjeux de l'éolien et le développement éolien 2. Démarche d'information et de concertation 3. Identifier les marges de manœuvres/sujets de discussion avec JPee	1. Actualités du développement 2. Approfondissement sur le développement éolien sous forme de questions réponses	1. Résultat des études 2. Impacts et Charte de bon voisinage	1. Le Projet 2. Mesures compensatoires et d'accompagnement 3. Charte de bon voisinage 4. Retombées fiscales et volet participatif	1. Diffusion 2. Présentation au Conseil	Inclure les engagements de JPee au dossier
Livable	Compte-rendu et répartition des tâches	Liste des participants	Compte-rendu	Compte-rendu	Compte-rendu	Compte-rendu	Rapport Lettre d'information	Dossier incluant le rapport

Les grands principes de fonctionnement de ces ateliers sont les suivants :

- Réunions en **petit comité** pour permettre à tous de s'exprimer et de répondre aux questions de la façon la plus précise possible, en présence de l'équipe projet : JPee et Tact.
- La présence d'au moins un **élu** est souhaitable, non pas comme participant mais comme garant de la bonne tenue des échanges et de façon à pouvoir informer les autres élus du déroulé des ateliers.
- Ces réunions auront lieu à **chaque étape clé du développement** : lancement des études, résultats des études, constitution du dossier.
- Lors de chaque réunion : **information** puis **réponse aux questions**.
- Un **compte rendu** est réalisé et diffusé auprès des participants.
- Entre les réunions, l'équipe projet se tient à disposition des participants, par téléphone ou par mail.

L'objectif final des travaux menés en ateliers est d'aboutir à la rédaction concertée d'une **charte de bon voisinage** qui recense les **engagements de l'exploitant en termes d'information et de maîtrise des impacts, au-delà de ses obligations réglementaires**. Cette charte pourra être insérée au dossier de demande d'autorisation, instruite par les services de l'Etat et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du préfet.

Le mardi 25 septembre 2018 à 20h s'est tenu le troisième atelier de travail avec un groupe de 11 citoyens de Dollon. L'atelier a duré 2h50.

Cet atelier s'est déroulé en plusieurs temps :

- Un rappel du plan d'information-concertation,
- Une présentation des actualités du développement du projet,
- Un rappel de l'atelier n°2,
- La prise en compte des remarques des participants sur le compte rendu de l'atelier n°2,
- Une synthèse des premiers sujets identifiés dans les quatre groupes de travail pouvant faire l'objet de la charte de bon voisinage.



## Déroulement de l'atelier n°3

01

**Où en sommes-nous ?**

02

**Actualités du développement**

- Rappel méthodologique
- Résultats des études  
Vent – Paysage – Acoustique – Ecologie –  
Contraintes techniques

03

**Retour sur l'atelier n°2**

- RAPPEL : Atelier n°2
- Validation du compte rendu n°2

04

**Charte de bon voisinage : 1ères pistes**



---

## Point préalable à la présentation sur la possibilité d'enregistrer la réunion

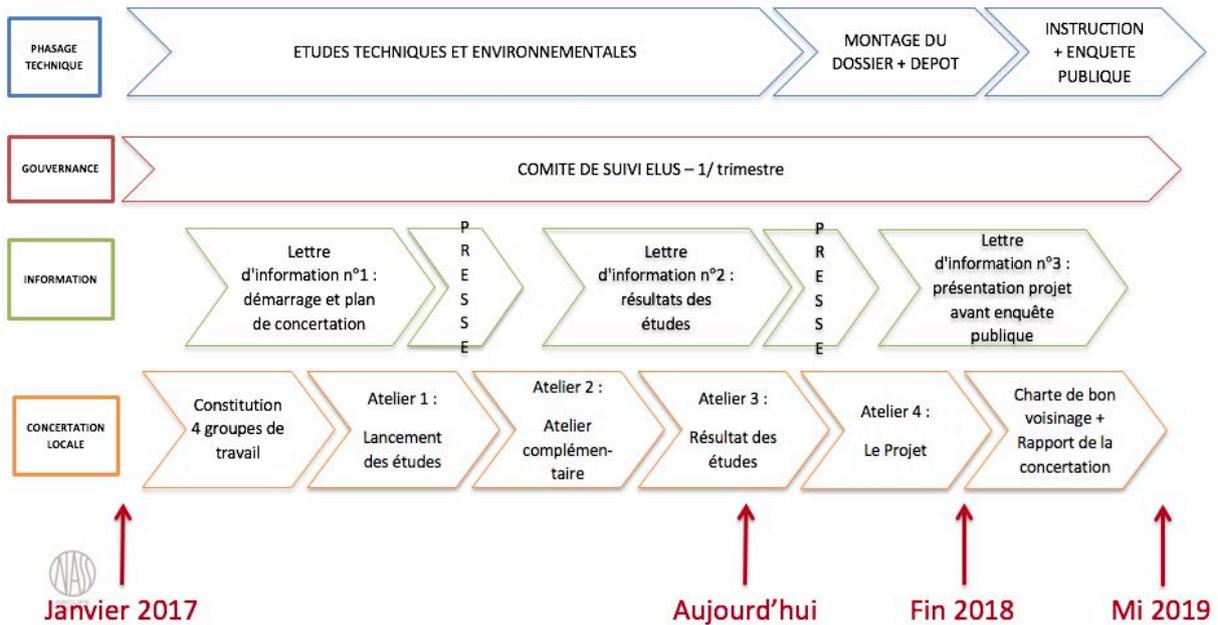
A l'atelier de Semur-en-Vallon qui s'est tenu hier soir, un participant, membre de l'association Vent des Bois, a demandé à enregistrer la réunion. Nous avons fait une réponse négative, nous ne sommes pas d'accord avec cette pratique pour plusieurs raisons :

- Nous souhaitons que la parole soit libre dans ces groupes de travail.
- Dans ces formats groupes de travail, les échanges sont parfois vifs, les personnes ne s'expriment pas de la même manière si elles passent à la radio ou à la télévision par exemple. Il est important de conserver cette fluidité et que les participants n'aient pas à faire attention à la façon dont ils s'expriment.
- Nous proposons un système de compte rendu, tous les échanges sont pris en note et les participants ont la possibilité de les relire et de demander des modifications, des reformulations. Cela est contraignant pour nous.

***Avez-vous demandé aux participants s'ils acceptaient d'être enregistrés ? Peut-être que ça ne gêne personne ! C'est vous qui avez pris cette décision !***  
Nous avons effectivement pris cette décision et nous venons de vous expliquer pourquoi.

Par ailleurs, on le voit tous les jours dans les médias et sur Internet, des petites phrases sont sorties de leur contexte, des propos sont déformés. L'expression est parfois libre et sans barrière, une phrase sortie de son contexte pourrait être mal prise. Nous ne souhaitons pas être sur un exercice de communication, mais plutôt dans un échange.

## I. Actualités du plan d'information-concertation



Les lettres d'information distribuées en septembre n'ont pas été reçues par tout le monde.

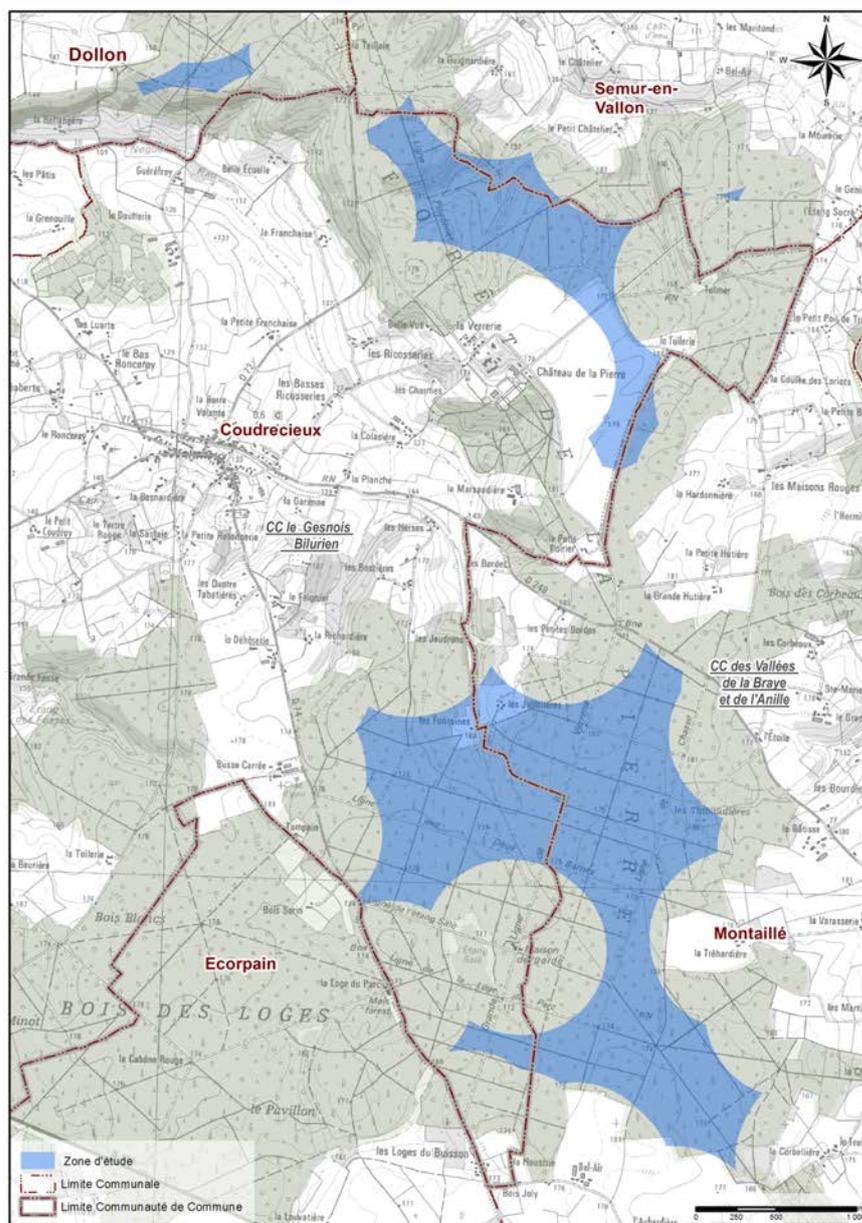
Nous ne pouvons pas travailler avec la Poste, nous n'avons pas le droit d'acheter des bases de données. Les autres services de distribution existants ne distribuent pas dans les boîtes aux lettres avec un stop pub. Pour ceux qui ne l'auraient pas reçues, il est possible d'en récupérer en mairie. Elle sera également mise en ligne sur le site internet.

## II. Actualités du développement

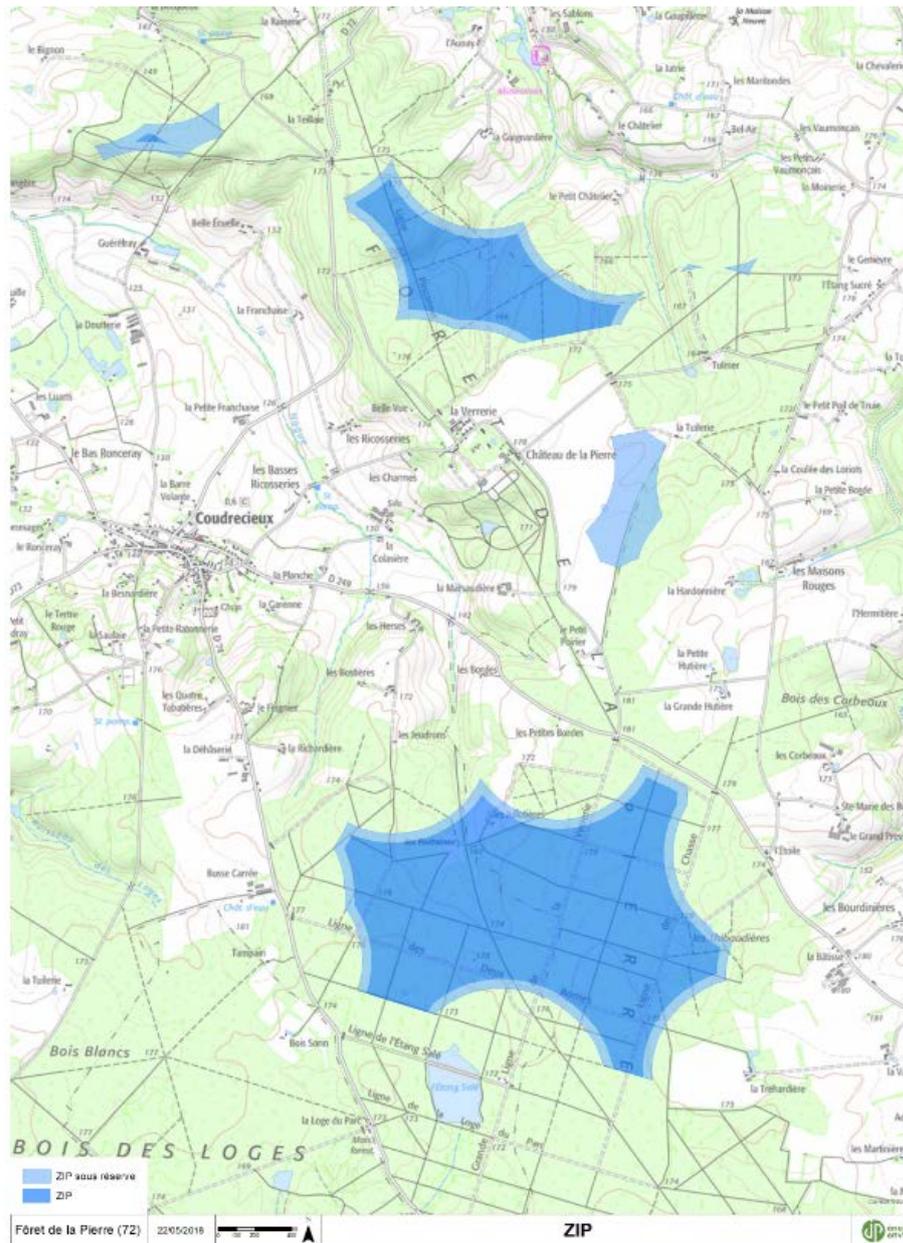
Nous sommes aujourd'hui dans une phase importante de définition et de choix du projet avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation devant les services de l'Etat. C'est un temps d'intensification de la discussion locale, de prise en compte des avis et des remarques formulés par le territoire.

### Rappel : Une zone d'étude qui se restreint encore

Zone d'étude initiale : 430 ha



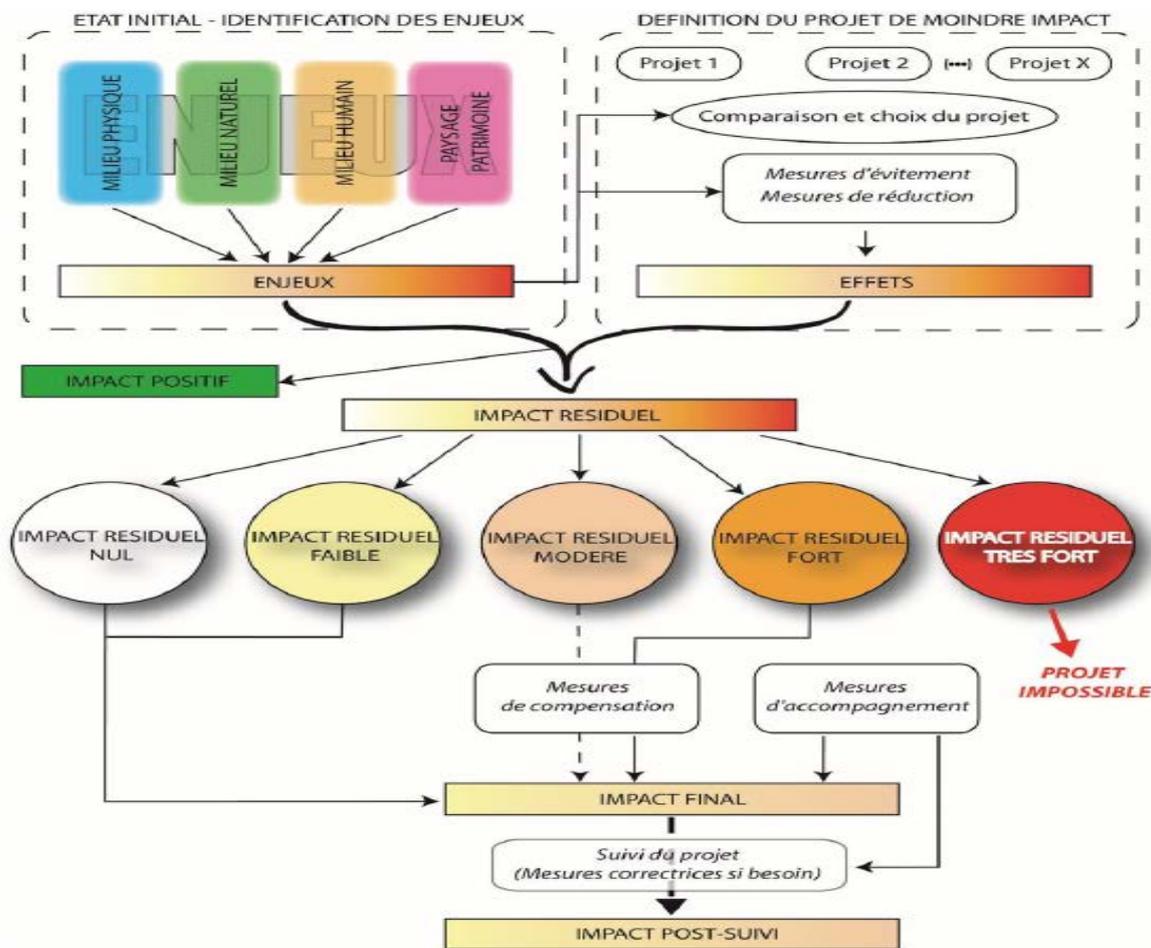
## Zone d'implantation potentielle réduite : 335 ha



### ***Que représente le bleu foncé et le bleu clair ?***

Les zones en bleu sont limitées par la distance réglementaire de 500 mètres aux habitations. Sur les zones en bleu clair, l'implantation d'éoliennes est possible sous réserve de mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Ce sont des zones tampon, elles ne sont pas interdites à l'implantation.

## Etude d'impact générale : rappel méthodologique



La première étape est la réalisation de l'état initial, c'est-à-dire l'ensemble des études, la photographie de la biodiversité, de l'acoustique, du paysage. Ensuite, les hypothèses d'implantation sont soumises aux contraintes identifiées. Puis on cherche le projet de moindre impact et de meilleure production électrique. Lorsque l'implantation est choisie, nous savons dire quels seront les impacts. Il y a différents degrés d'impacts, de nul à très fort (auquel cas il n'y aura pas de projet). Mais il y a des degrés moins tranchés, auxquels cas la réglementation ERC est appliquée : il faut éviter les impacts (secteur défavorable pour des contraintes techniques ou environnementales), les réduire au maximum (par exemple, chantier en dehors des périodes de nidification), puis compenser l'impact résiduel.

Par exemple, sur une zone bocagère avec des haies, si l'implantation d'une éolienne amène à détruire 10 mètres de haie, les mesures compensatoires consisteront à reconstruire 20 mètres de haie avec les mêmes essences et la

---

même capacité d'accueil pour la biodiversité. Les mesures sont suivies par l'administration une fois qu'elles sont mises en œuvre.

***Quand vous dites que le projet est impossible si les impacts sont trop forts, il y a des conditions rédhibitoires ?***

Par exemple, si on identifiait sur le site un couple d'aigles de Bonelli, il serait plus compliqué d'obtenir une autorisation. Ce ne serait pas une contrainte rédhibitoire, il serait possible de faire une demande de dérogation, mais, dans les faits, et par mesure conservatoire, on ne va pas dans ces zones.

Si, sur un emplacement on identifie un enjeu trop fort, soit on supprime l'éolienne, soit on la déplace.

On ne mettra pas d'éolienne si elle a un impact très fort, en tout cas c'est la politique de JPee, tous les développeurs ne le font pas.

Cela n'est pas uniquement valable pour l'éolien, mais aussi pour toute grande installation (TGV, centrale nucléaire), qui peut être autorisée à détruire un habitat, mais avec un coût supplémentaire important. Par exemple, le bridage d'une éolienne pour les chauves-souris a un coût. Si l'on sait que l'on devra l'arrêter préventivement sous certaines conditions météorologiques trop souvent, il vaut mieux ne pas la mettre.

## Résultats des études

### Etude de vent

L'étude de vent ne fait pas partie des prescriptions obligatoires, nous ne sommes pas obligés de poser un mât de mesure ni de prouver, dans le dossier déposé en préfecture, que les mesures de vent ont été réalisées.

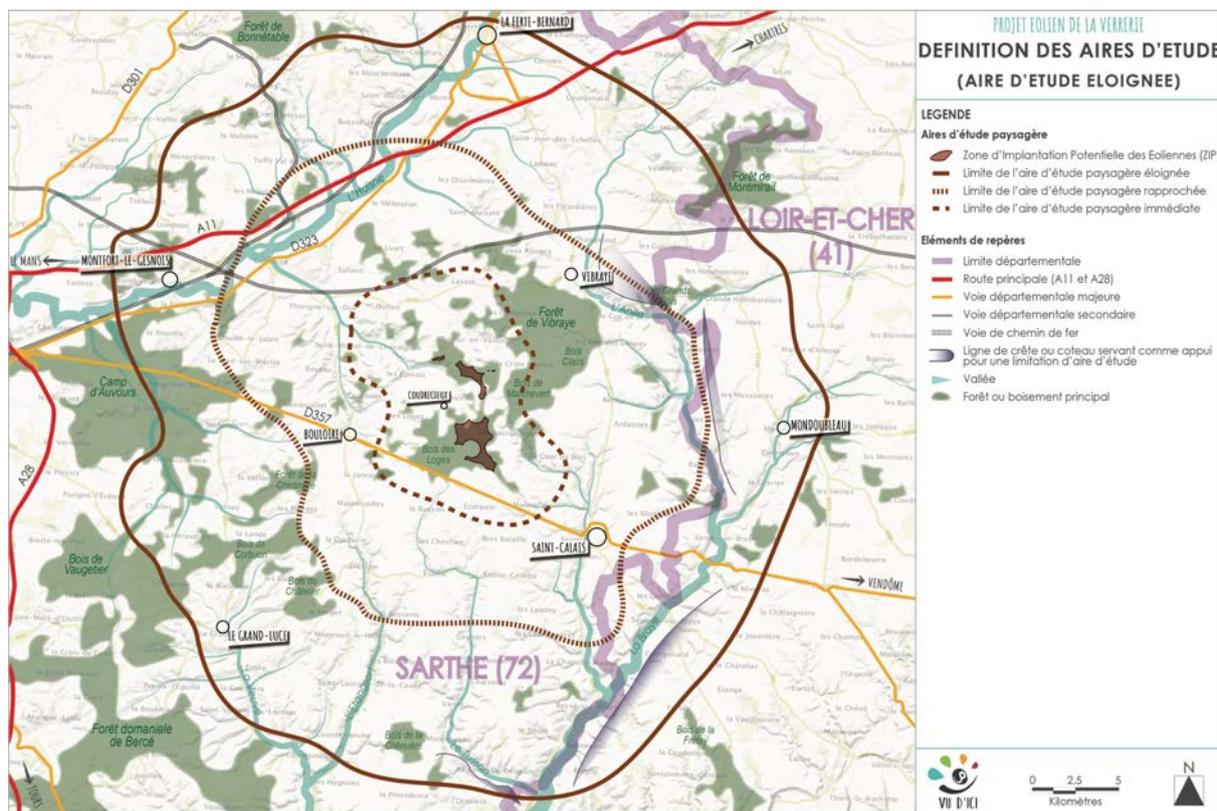
Dans le cadre d'une Installation classée pour la protection de l'environnement, l'administration s'attache à protéger à l'environnement plutôt qu'à regarder si le projet est rentable. Mais si le projet ne s'avère pas rentable, nous ne le ferons pas. JPee n'est pas vendeur d'éoliennes mais producteur d'électricité.

Un mât de mesures de 100 mètres de haut a été installé en septembre 2018 dans une clairière pour un an minimum, afin de qualifier plus finement le gisement éolien et de choisir les machines les plus adaptées au site. Ces données seront corrélées avec d'autres données comme les données Météo France. A côté de cela, il existe des dispositifs au sol, les lidars, qui permettent de capter les particules d'air.

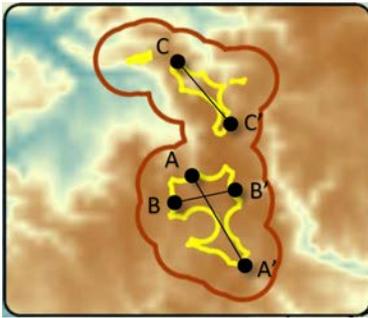


## Paysage

L'étude paysagère vise à déterminer les différentes composantes du paysage, les sites et monuments touristiques, les axes de perception du projet (bourgs, hameaux, voies de circulation, etc.). Elle s'étend jusqu'à 20 km autour du projet.

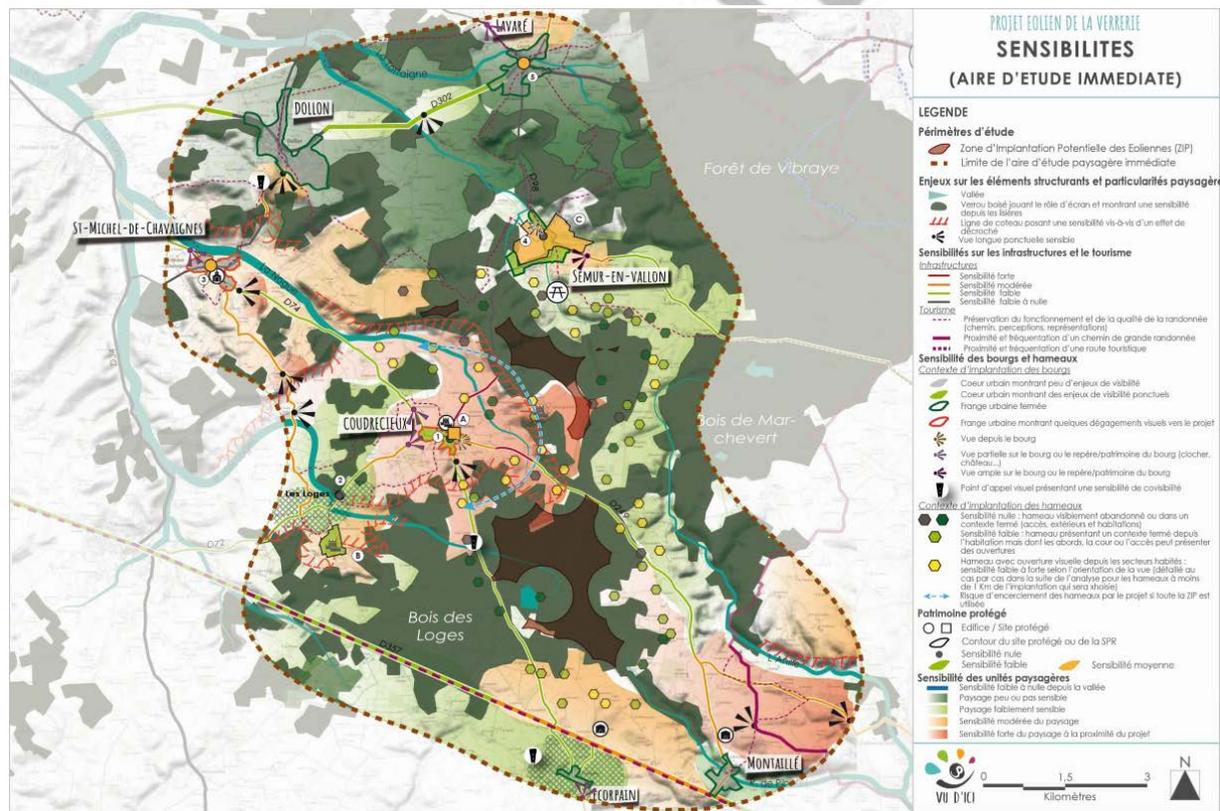
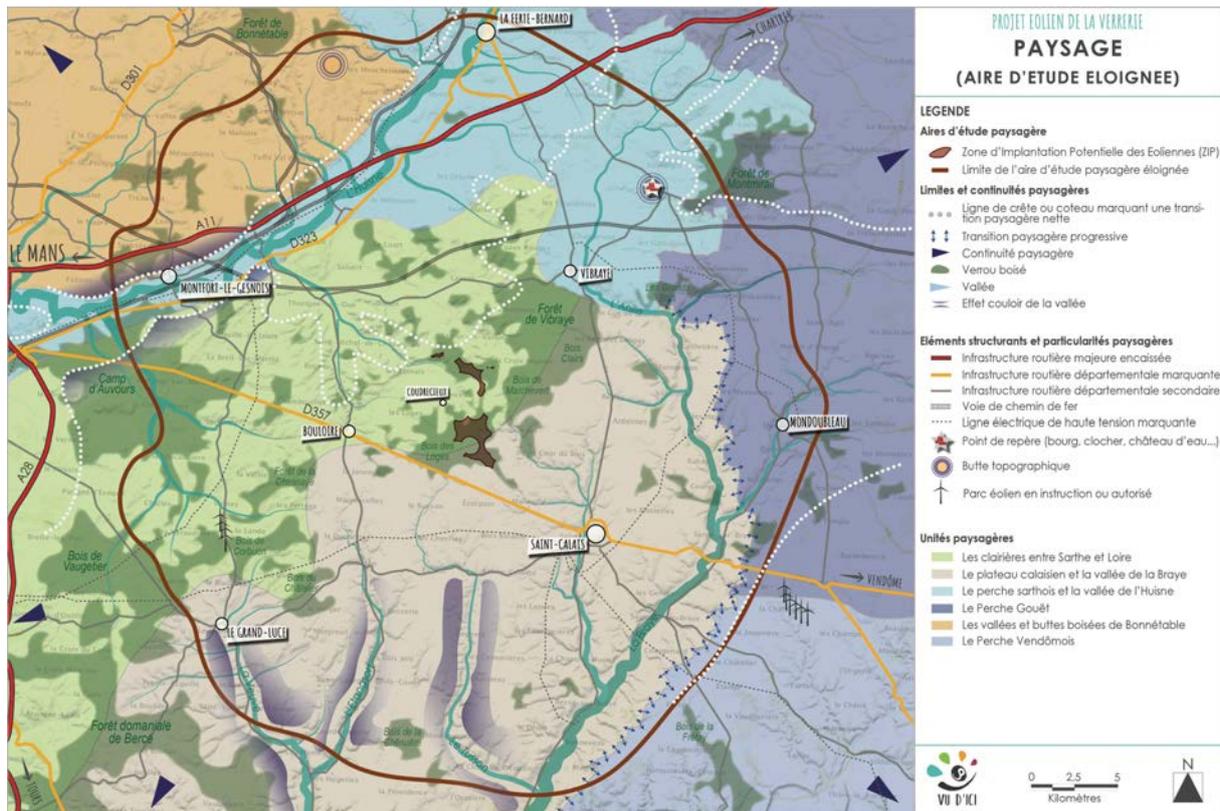


Le projet se situe entre deux vallées, celle de la Braye et celle de l'Huisne.



Au sein du massif, la topographie n'est pas homogène. C'est aussi une « contrainte » à prendre en compte, notamment sur la hauteur des éoliennes à mettre en place. L'idée est de travailler sur la hauteur des mâts pour avoir des hauteurs de machines les plus homogènes visuellement. Nous ne mettrons pas d'éoliennes dans les cuvettes.

Les coupes sont amplifiées pour accentuer la morphologie du terrain



Sur la carte ci-dessus, les zones en vert clair et vert foncé présentent une sensibilité limitée. Les zones les plus sombres présentent un paysage plus fermé. Plus les zones sont claires, plus les perceptions sont possibles, surtout

---

à l'ouest. Les clairières permettent des perceptions sur la forêt, mais les masques créés par la végétation ferment les perceptions au plus près. Une partie des éoliennes sera perceptible depuis les points hauts autour de la zone. Sur les points bas, il y a un effet de vue panoramique. Les photomontages et les cartes de perception permettront déterminer précisément les perceptions du parc.

Recommandations du paysagiste :

- Sur l'aire éloignée :
  - Travailler sur une composition homogène et lisible, soit sur les lignes de force du paysage, soit sur des blocs perpendiculaires aux vallées.
- Sur l'aire immédiate :
  - Il y a plusieurs petites zones d'implantation potentielle. Les deux zones au nord-est sont intéressantes, mais ne sont pas lisibles et compréhensibles. Il serait pertinent de les enlever de la zone d'implantation potentielle. Idem pour restreindre la zone nord-ouest à Dollon.
  - Certaines zones sont en clairière ou en fond de vallée. Il faut éviter une implantation sur les coteaux qui provoquerait un effet de surplomb.
  - Il y a une perception large sur la zone centrale, il faut donc éviter cette zone ouverte (clairière avec peu de masques visuels).
  - Il convient de rester dans le massif et de ne pas aller au-delà du sud de l'Etang Sallé.

Il s'agit de pistes pour travailler sur l'implantation des éoliennes, mais il y a d'autres volets à prendre en compte.

***Si Lavaré et Saint-Michel-de-Chavaignes sont impactées, vous ferez aussi de la communication sur ces communes ?***

A ce stade, il s'agit des recommandations et points de vigilance du paysagiste. Il s'agit d'une première analyse cartographique qui ne prend pas en compte tous les petits masques visuels de moins de 20 mètres de haut. Cette question se posera lorsqu'on aura le choix des implantations. A ce moment-là, nous referons travailler tous les bureaux d'études sur les impacts réels du projet.

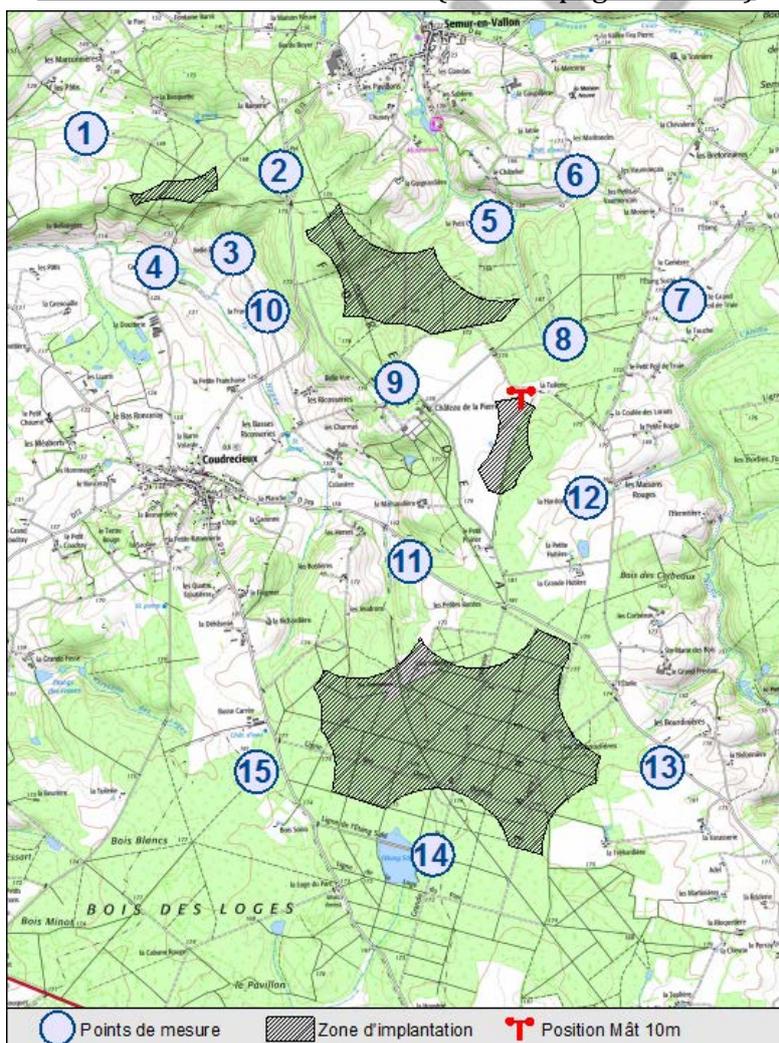
## Acoustique

Pour rappel, la réglementation française en matière d'acoustique est basée sur la notion d'émergence : une nouvelle installation (ICPE) a le droit « d'ajouter » au bruit existant 5db le jour et 3db la nuit. Pour cela, il faut d'abord connaître l'ambiance sonore initiale et réaliser une étude acoustique.

Ainsi, quinze sonomètres ont été répartis sur le territoire pour la première campagne de mesures acoustiques (étude hivernale sans feuilles). Une nouvelle campagne (avec feuilles) a débuté la semaine dernière (semaine du 17 septembre 2018) pour une durée d'un mois et demi (au lieu de 15 jours habituellement). La répartition des sonomètres a été ajustée.

L'étude acoustique permettra de simuler l'effet acoustique des machines à différentes vitesses de vent et de trouver un compromis en termes d'implantation. L'effet sonore sera vérifié après la mise en service de l'installation et un plan de bridage sera mis en place si nécessaire.

Localisation des sonomètres (1<sup>ère</sup> campagne - hiver)



---

Les sonomètres sont chez les personnes qui ont accepté, il faut l'accord des propriétaires. Sur les 25 contacts que nous avons, Gamba Acoustique a regardé la pertinence des sites afin de décider de l'emplacement des sonomètres.

L'étude acoustique fait la distinction entre le jour, la nuit et la fin de journée.

Le site du projet éolien de la Verrerie est relativement calme de nuit et plus agité en journée du fait de l'activité humaine (routes, activités agricoles et sylvicoles). Plus un site est calme, plus c'est contraignant pour nous. Il est plus facile de respecter la réglementation dans un environnement moins calme.

***L'émergence de 5db le jour c'est au pied du mât? Par rapport à l'existant? Vous avez tout intérêt à dire que c'est calme.***

L'émergence est déterminée à partir des habitations.

C'est l'inverse! C'est mieux pour les riverains! Plus un site est calme, plus il est difficile de faire le moins de bruit possible.

***L'étude acoustique prend en compte l'ambiance sonore d'origine humaine et animale? Cela n'a pas la même incidence!***

Tous les bruits parasites (pics sonores) sont retirés pour ne pas polluer les données.

***Les capteurs sont posés là où il n'y a pas de bruits parasites.***

Nous avons contacté des habitants pour avoir leur autorisation de poser des sonomètres, mais c'est l'acousticien qui a choisi les emplacements et traite les données collectées.

***Comment sont différenciés le bruit d'origine naturelle et celui d'origine humaine?***

Il n'y a pas de différence, c'est l'ambiance normale. Les bruits exceptionnels, atypiques, seront enlevés. En revanche, en bordure de route, on tient compte du passage des voitures, cela fait partie de l'ambiance sonore.

Nous sommes sur un site très calme, mais la forêt produit aussi du bruit (activités, faune, végétation...).

***Ce n'est pas la même perception dans les deux cas!***

Les sonomètres sont disposés sur plusieurs configurations de lieux, cela se ressent sur les ambiances sonores enregistrées, on perçoit déjà les activités humaines ou naturelles, on ne va pas changer cela. L'activité humaine est perceptible dans le temps, en particulier, on perçoit la baisse d'activité le soir.

---

Pour répondre à la question, non, la réglementation ne fait pas la différence entre les sources de bruit, on est sur des niveaux de bruit, des émergences. Nous cherchons à respecter la réglementation, nous n'entrons pas dans ce niveau de finesse, même s'il y a une différence de perception pour les habitants.

***Une question qui a déjà été posée la dernière fois : quel est l'impact acoustique de la gestion de la forêt ? Par exemple, si une coupe à blanc est réalisée, ça ne fera pas le même bruit après.***

On ne peut pas engager cette analyse-là dès maintenant car on ne sait pas où seront les éoliennes, il y a des zones où il n'y aura pas d'éoliennes.

***C'est indiqué dans le plan de gestion !***

Oui, on peut le prévoir, mais on pourra potentiellement faire l'exercice de simulation seulement lorsque l'on aura les implantations.

***Vous le ferez alors ?***

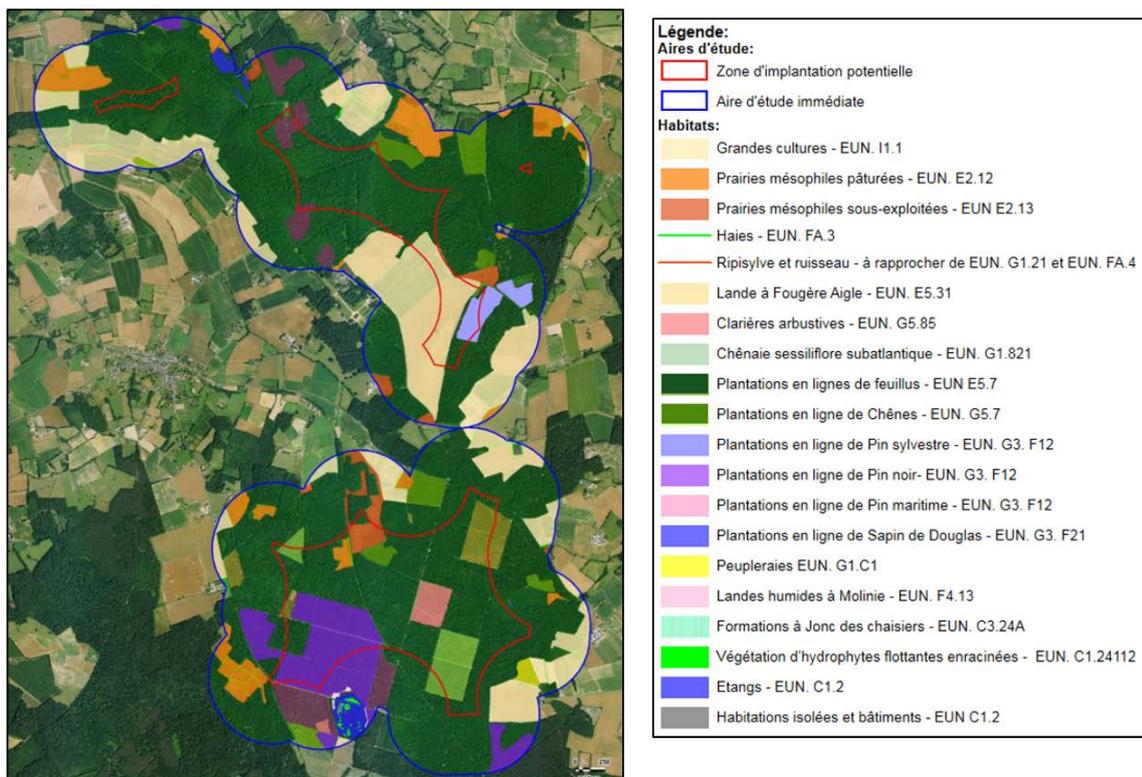
Nous nous engageons à réaliser une petite analyse par rapport au plan de coupe de la forêt. Cet engagement pourra être intégré à la charte de bon voisinage.

## Etude écologique

L'étude écologique commence par une étude documentaire qui permet de recenser les données déjà produites par les associations environnementales notamment. Celle-ci est complétée par des sorties de terrain qui permettent aux écologues de recenser les espèces de manière plus précise sur le site du projet. Nous sommes dans une forêt privée, il y a donc très peu de connaissance de ce site.

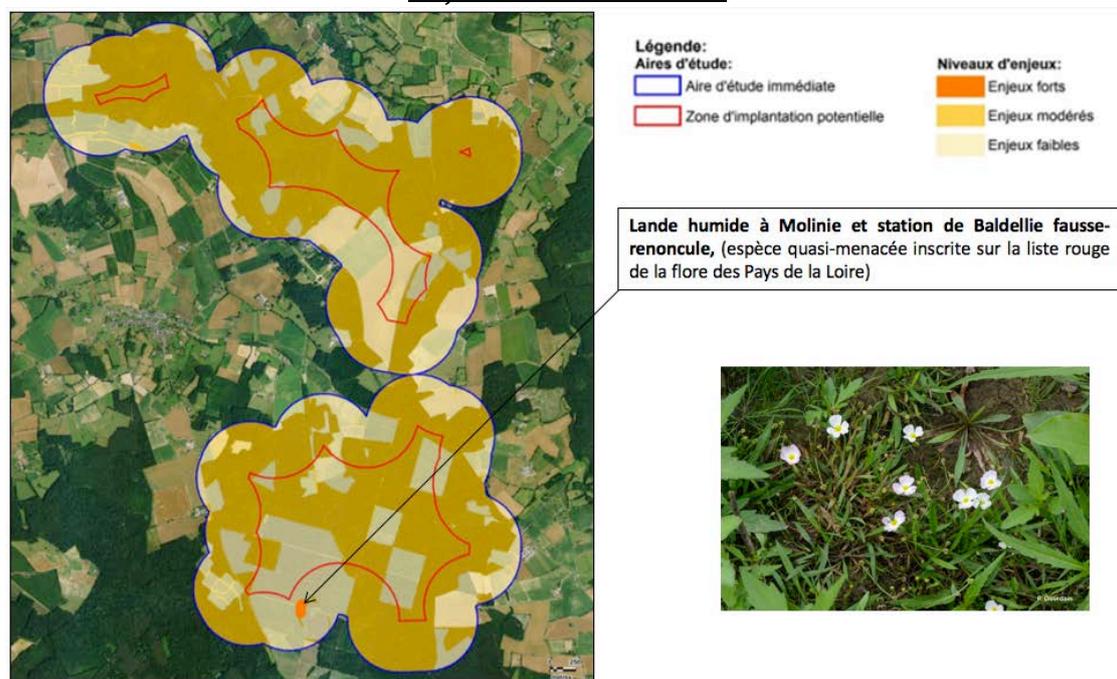
La forêt n'est pas homogène, il y a notamment des chênaies et des conifères.

### Flore et habitats



Une plante sur liste rouge a été identifiée près de l'Etang Sallé, la Baldellie à fausse-renoncule, sa protection doit être renforcée.

### Enjeux flore et habitats



Point sur la différence entre enjeu et sensibilité: Un enjeu est le risque potentiel d'être en conflit avec une espèce, les enjeux sont les mêmes pour n'importe quel projet d'aménagement. Au regard de ces enjeux, il faut ensuite déterminer quelles espèces vont réellement être sensibles à l'éolien. Il peut y avoir un enjeu sur une espèce sans pour autant que celle-ci soit sensible à l'éolien.

### Oiseaux : enjeux et sensibilités

#### Principaux enjeux :

Deux espèces patrimoniales ont été identifiées, l'Engoulevent d'Europe et le Pic Noir. Mais ces deux espèces sont peu ou pas sensibles à l'éolien.

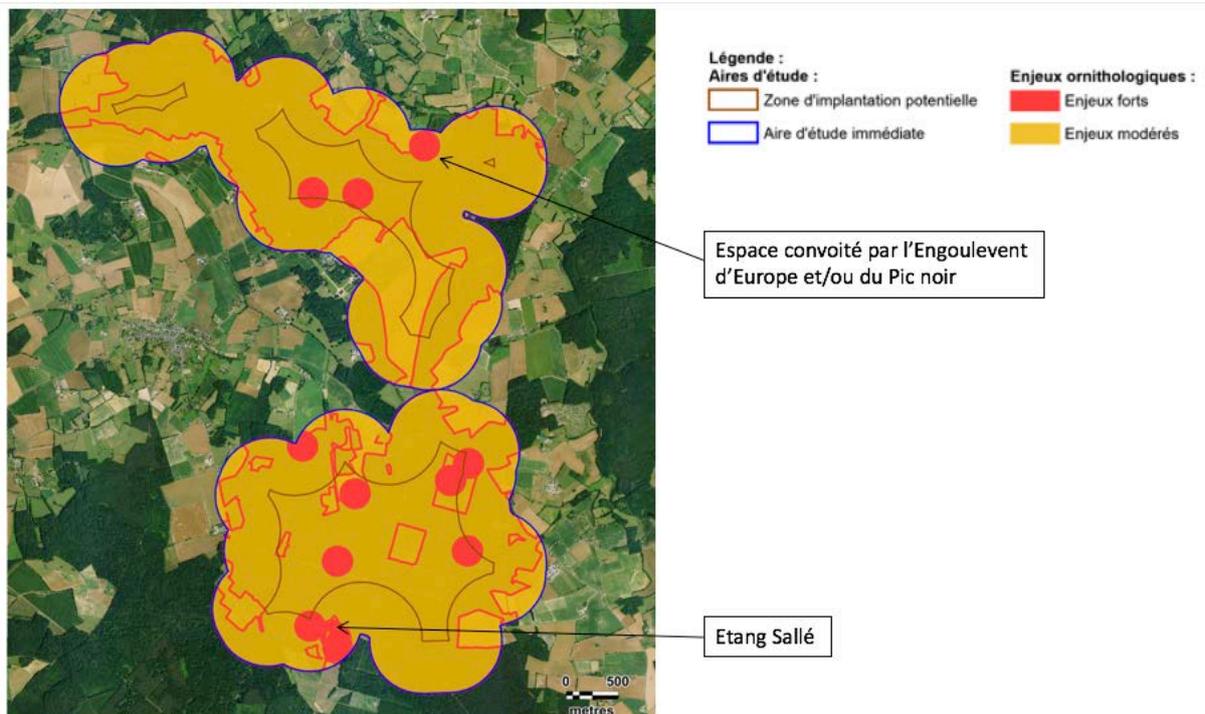
Il convient d'être vigilant au niveau des lisières et des plans d'eau où il y a beaucoup de biodiversité. En revanche, les zones boisées sont peu adaptées au vol.

### Principales sensibilités :

Les petits rapaces, en particulier le Faucon crécerelle, sont les espèces les plus sensibles à l'éolien identifiées sur le site, car ils piquent lorsqu'ils voient une proie et peuvent entrer en collision avec une éolienne.

Si une sensibilité est identifiée en période de nidification d'une espèce d'oiseau, il n'y aura pas travaux à ce moment-là pour ne pas perturber la reproduction.

### Cartographie des enjeux « oiseaux »



### Etude sur les chauves-souris

Trois modes de détection des chauves-souris ont été employés :

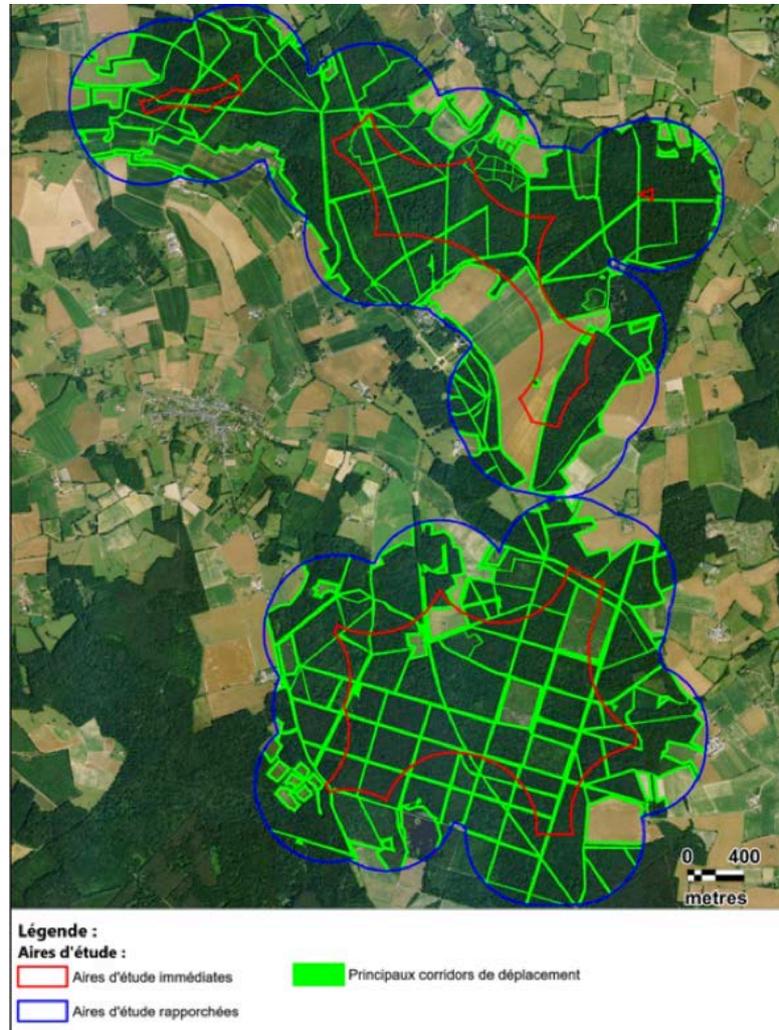
- Au sol,
- Ballon captif au sol et en altitude,
- Détecteurs automatiques en continu

Chaque espèce de chauve-souris a une signature ultrasonique, ce qui permet de les reconnaître.

Sur la carte ci-dessous, les traits verts indiquent les lisières et allées potentiellement empruntées par les chauves-souris pour se déplacer. Les chauves-souris circulent peu dans les massifs.

Les chauves-souris ne sortent pas quand il y a du vent, quand il pleut ou lorsqu'il y a du brouillard. Elles sont inactives l'hiver.

Toutes les espèces de chauves-souris ne sont pas sensibles à l'éolien.



## Chauves-souris : enjeux et sensibilités

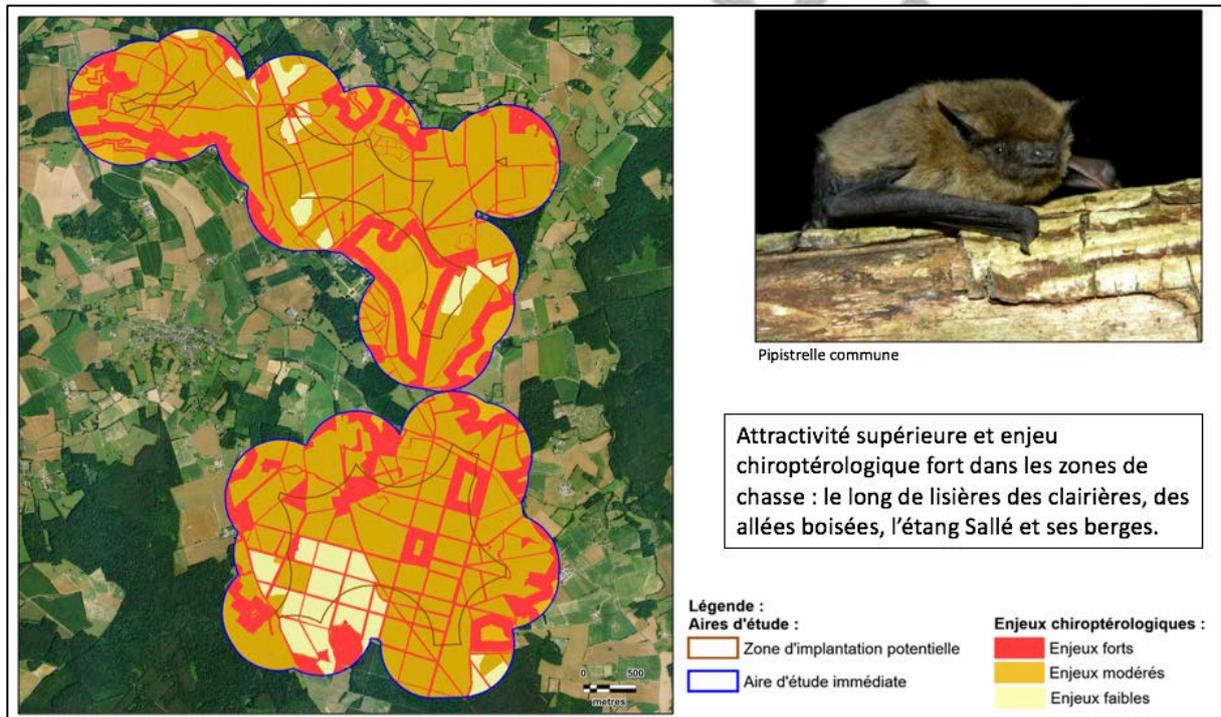
### Principaux enjeux :

Plusieurs espèces patrimoniales ont été détectées sur le site, comme la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein. Toutes les espèces de chauves-souris ne sont pas sensibles à l'éolien.

Les chauves-souris sont fortement présentes sur les points d'eau, les lisières de forêt et les allées forestières.

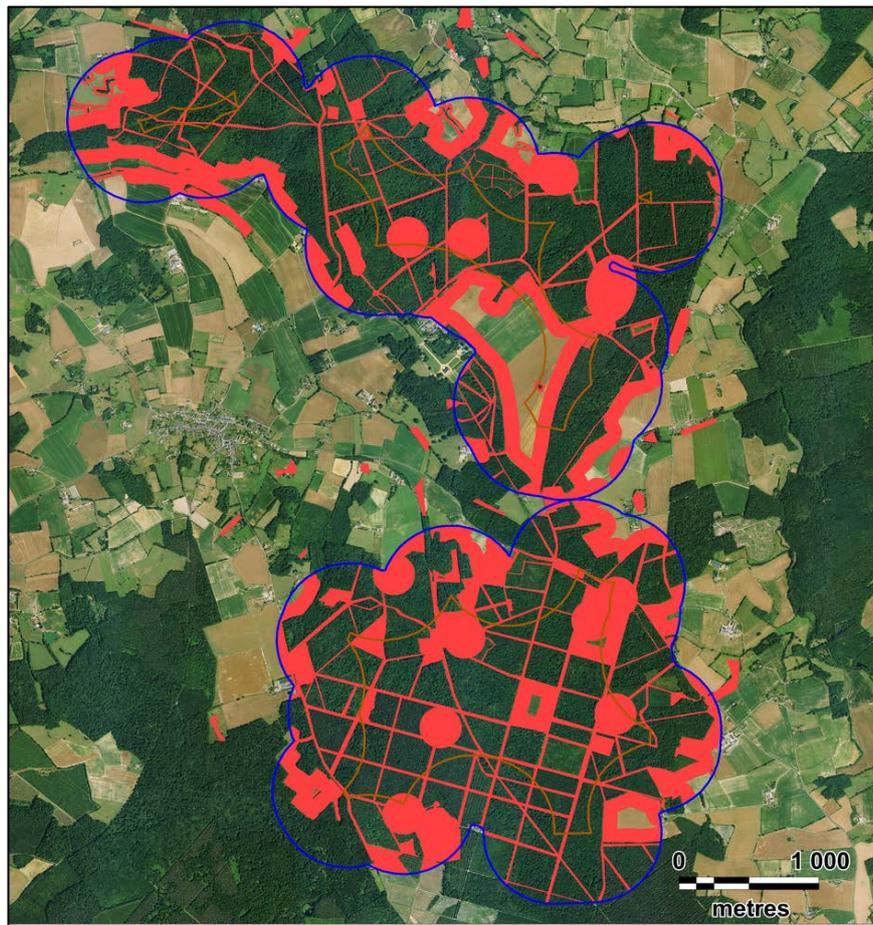
### Principales sensibilités :

L'espèce de chauve-souris la plus sensible à l'éolien recensée sur le site est la Pipistrelle commune. Cette espèce est sensible à l'éolien car elle vole en altitude.



Par ailleurs, une étude spécifique a été réalisée sur les batraciens au niveau de l'Etang Sallé et des petites mares de la zone d'étude.

## Synthèse cartographie des zones à enjeux



Légende :		Secteurs d'enjeux :	
Aires d'étude :		Zones à éviter	
	Zone d'implantation potentielle		Zones à éviter
	Aire d'étude immédiate		

A ce stade des études, les zones à enjeux forts doivent en théorie être évitées. Il faut faire des études complémentaires, à la parcelle, pour affiner l'analyse et déterminer s'il y a effectivement des sensibilités écologiques. Des éoliennes pourront être installées sur ces zones, mais il faudra envisager des mesures ERC (éviter-réduire-compenser) et engager des études plus fines sur chaque parcelle d'implantation, pour identifier s'il y a des nids par exemple.

Toutes ces mesures seront indiquées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

## Mesures d'évitement et de réduction proposées :

### Etude écologique – Proposition mesures évitement/réduction

#### Mesures d'évitement :

- Eviter l'emprise des travaux au niveau de la station de Baldellie fausse-renoncule et à la lande humide à Molinie.
- Eviter l'emprise des travaux au niveau du secteur d'intérêt batrachologique supérieur.
- Minimiser l'implantations d'éoliennes dans les territoires de reproduction de l'Engoulevent d'Europe et du Pic noir.
- Eviter les implantations d'éoliennes à moins de 100 mètres des lisières boisées (pour les machines projetées en espace ouvert).
- Eviter les stations de plantes patrimoniales et protégées, cartographiées par le conseil départemental de la Sarthe.
- Eviter les zones humides, cartographiées par le conseil départemental de la Sarthe (72).
- Limiter au maximum les déboisements (notamment pour les accès aux éoliennes).

### Etude écologique – Recommandations mesures évitement/réduction

#### Mesures de réduction :

- Choisir un type d'éolienne dont la hauteur sol-pale est d'au moins 40 mètres.
- **Démarrer les travaux de construction du parc éolien en dehors de la période de reproduction de l'avifaune** (qui s'établit de fin mars à mi-juin).
- Réaliser les travaux de construction du parc éolien **en dehors de la période de léthargie et de mise-bas des chiroptères** (*favoriser la période août-octobre et/ou avril-mai*).
- **Mettre en place d'un système de bridage préventif** de l'ensemble des éoliennes durant les principales phases d'activité de la chiroptérofaune.
- Eviter la mise en place d'un système d'éclairage automatique des portes d'accès aux éoliennes (en faveur des chiroptères).
- Engager une **étude complémentaire de la structure végétale** (taille, composition, qualité du boisement...) proche des éoliennes projetées, afin **d'affiner les résultats de la sensibilité au contexte propre à chaque machine**.
- Plantations compensatoires

#### ***Avez-vous contacté les associations naturalistes ?***

Les experts indépendants ont contacté les associations naturalistes et acheté leurs bases de données.

#### ***Avez-vous la liste des associations contactées ?***

La LPO ou Sarthe Nature Environnement par exemple. L'étude naturaliste commence par une étude documentaire, des données existent sur le

---

territoire, il convient de les exploiter. Puis, elles sont complétées par les sorties de terrain. Différentes sources viennent alimenter l'étude naturaliste, les associations naturalistes en font partie.

***La LPO n'est pas très local !***

Si, le territoire est maillé par la LPO, des groupes locaux composés de salariés et de bénévoles sont présents dans chaque département.

***Vous n'avez pas eu accès au plan de gestion pour l'instant. Peut-être que des zones seront déboisées dans les années suivantes. Tout est répertorié !***

Oui, c'est possible. Nous souhaitons mettre les éoliennes le long des chemins d'accès. Cela créera moins de pistes que si l'on était dans un champ, les pistes de la forêt sont déjà empierrées. Nous ne mettrons pas d'éolienne en plein milieu d'un massif. Dans tous les cas, nous privilégions des emplacements au sein du massif de conifères plutôt que dans la chênaie.

***Vous parlez des oiseaux, mais connaissez-vous la sensibilité des mammifères ?***

Il s'agit d'une forêt chassée. Nous avons eu des retours des associations de chasseurs sur l'impact des éoliennes sur le grand gibier et la faune locale. Elles indiquent qu'il n'y a pas de perturbations liées à l'éolien. Il peut y avoir une phase délicate en période de travaux, mais les animaux reviennent après et ne sont pas perturbés par le fonctionnement des éoliennes.

***Si la fédération de chasseurs dit ça, on peut leur faire confiance. Si le gibier disparaissait, ils s'inquièteraient !***

100% des espèces présentes sur le site sont recensées et analysées dans les études. On ne vous présente pas tout aujourd'hui, on met l'accent sur les espèces sensibles à l'éolien.

***Je ne pense pas que les petites musaraignes ou les lapins soient gênés par des éoliennes qui tournent à 150 mètres de hauteur !***

***Ce sont des a priori, on ne sait jamais !***

Tout cela est étudié, on n'élude aucune espèce.

## Exemples de mesures d'accompagnement :

### Etude écologique – Exemples de mesures d'accompagnement

#### Les mesures d'accompagnement proposées :

- Réaliser un suivi de mortalité et des comportements, selon le guide de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres (version d'avril 2018).
- Proposer la mise en place de mesures de préservation de l'ensemble des mares forestières identifiées sur les sites (en faveur des amphibiens) afin d'éviter leur engorgement et leur comblement progressif (via l'installation de digues par exemple).
- Mettre sous gestion conservatrice une parcelle de boisement de feuillus (environ 2 hectares) durant la phase d'exploitation du parc éolien en faveur de la chiroptérofaune (conservation des arbres âgés, bois morts...).



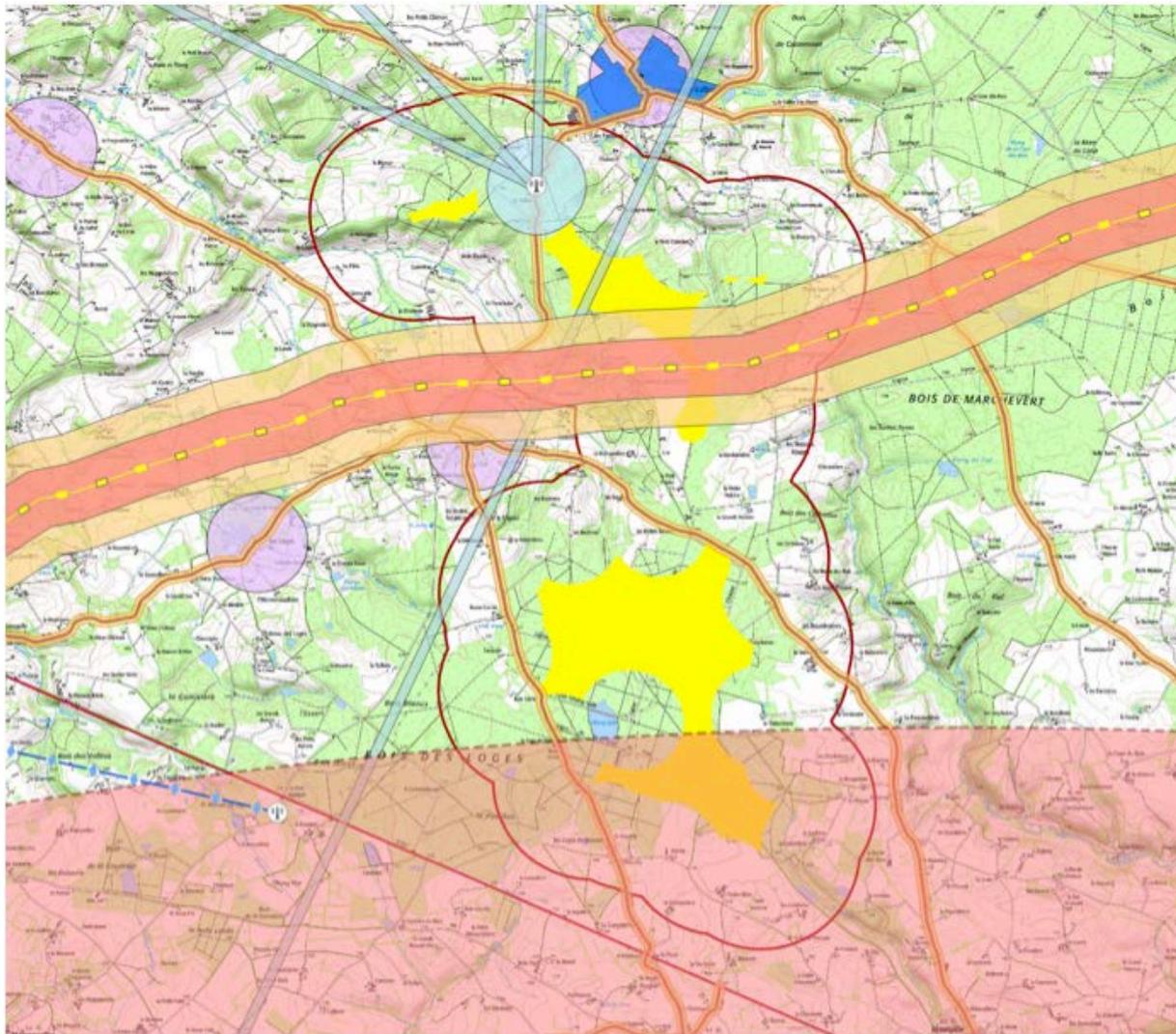
#### ***La compensation pour les arbres coupés ne se fera pas nécessairement sur le même secteur ?***

Cela dépend du Département, des enjeux locaux, des disponibilités des parcelles. Cela se détermine par une discussion locale (à travers la charte de bon voisinage par exemple), mais surtout avec les administrations qui gèrent des fonds dédiés à la compensation forestière. Nous ferons probablement un mix : des replantations locales et une contribution financière au fond départemental.

#### ***Les mesures compensatoires ne seront pas financées par JPee !***

Si, complètement. Replanter pour replanter ne s'avère pas forcément pertinent. Dans ce cas, il vaut mieux contribuer au fond stratégique de la forêt et du bois pour financer des mesures compensatoires à l'échelle départementale.

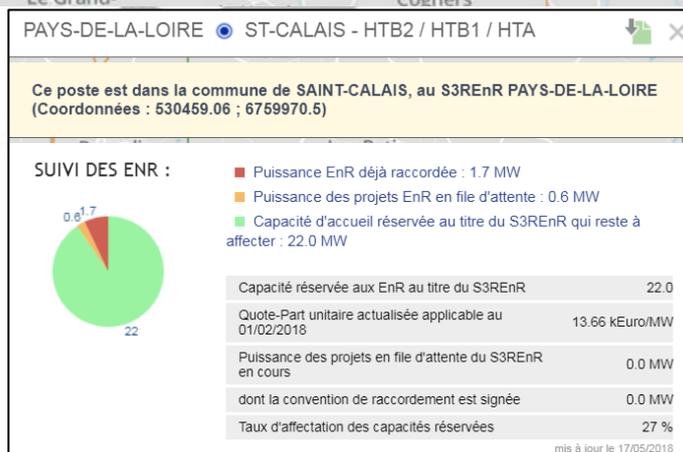
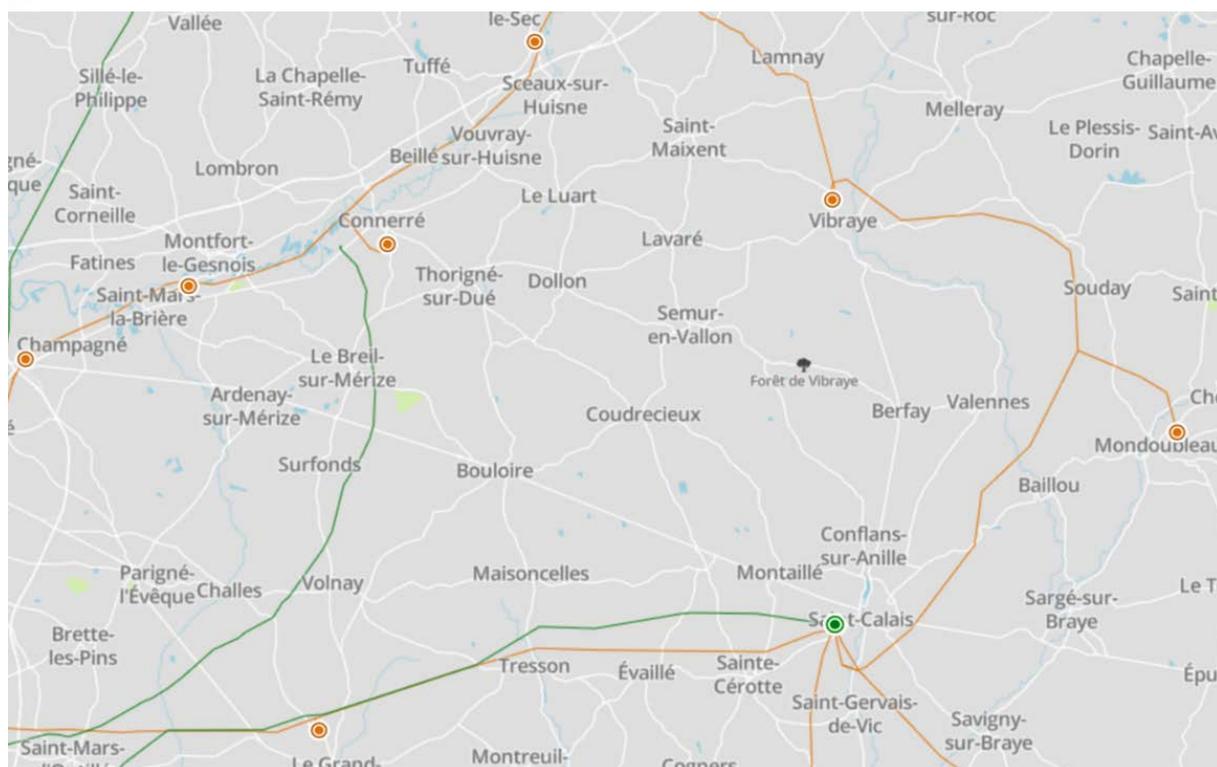
## Contraintes techniques



	Zone d'implantation Potentielle		Faisceau hertzien ANFR
	Aire d'étude immédiate (1km)		Faisceaux hertziens - Tampon 50m
	Pipeline Donges-Melun-Metz		Station radioélectrique (Pylône)
	Zone d'exclusion stricte pour l'implantation d'éoliennes - Tampon de 300m		Station radioélectrique - Tampon 500m
	Zone d'implantation d'éoliennes conditionnée à la réalisation d'une étude de risque - Tampon de 300m à 600m		Routes départementales
	Périmètre de protection de sécurité radar de l'aérodrome de Tours-Val-de-Loire - plafond maximum de 266 mètres NGF		Routes départementales - Tampon 50m
			Monument Historique
			Périmètre de protection des monuments historiques (500m)
			Site Inscrit

## Le raccordement électrique

Une pré-étude de raccordement a été réalisée par Enedis. Le raccordement se ferait en souterrain jusqu'à Saint-Calais pour la partie sud du projet, et jusqu'à Vibraye ou Connerré pour la partie nord du projet. Il faut encore déterminer la disponibilité des postes source. Le raccordement final ne peut être demandé qu'une fois que le projet est autorisé. Les travaux seront réalisés par Enedis aux frais de JPe.



### ***Il y aura beaucoup de pertes sur le réseau ?***

Non, nous choisissons le matériau du câble en fonction de la distance au point de raccordement : en aluminium si c'est plus près, en cuivre si c'est plus loin, mais le cuivre est plus coûteux.

---

Le coût de raccordement d'un parc éolien est très élevé. Si nous ne pouvons mettre que quatre éoliennes, nous ne ferons pas de projet.

***Les éoliennes seront toutes raccordées entre elles ?***

Les éoliennes sont raccordées entre elles et l'électricité produite va jusqu'à un poste de livraison. Il faut un poste de livraison pour 4-5 éoliennes.

Pour chaque projet éolien, une société de projet est créée, ainsi que des établissements secondaires qui correspondent chacun à un point d'injection (poste de livraison).

***Combien de machines faut-il pour le projet soit rentable ?***

On ne maîtrise pas le coût du raccordement ni le prix de rachat de l'électricité. On conçoit le projet, puis on voit s'il est viable. En Sarthe, des projets n'ont pas été construits, certains ont été autorisés par le préfet mais le raccordement était trop compliqué (capacité du réseau ou distance au poste source) et ces projets ont nécessité des adaptations techniques.

En décembre ou janvier, nous pourrons vous présenter un projet avec le nombre d'éoliennes, mais sans prise en compte du volet économique.

On parle du nombre de machines, mais cela ne veut rien dire, il y a des différences de rendement entre les modèles, il faut trouver la machine la plus adaptée au site.

Nous avons eu des données de départ qui ont fait que nous avons lancé le projet. C'est un investissement au capital-risque, il peut être complètement perdu. JPee a suffisamment d'expérience pour pouvoir dire qu'il y a assez de vent sur cette zone et qu'un projet serait possible.

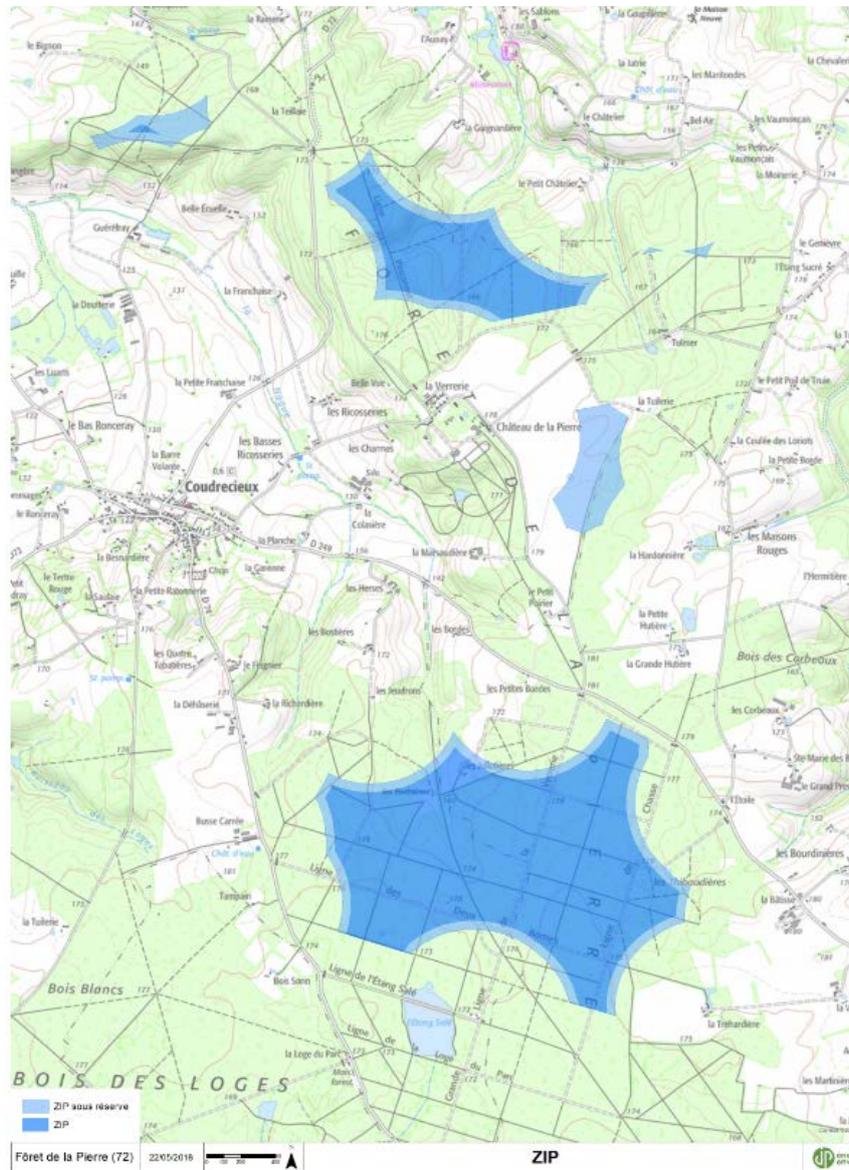
Certaines entreprises sont des purs développeurs, ils revendent ensuite les autorisations à des exploitants. Ce n'est pas le cas de JPee !

***Vous allez créer plusieurs sociétés de projet, mais vous allez déposer un ou plusieurs dossiers ?***

**Précisions :**

Depuis 2017, un projet éolien doit faire l'objet d'une Demande d'Autorisation Environnementale qui regroupe la demande de permis de construire et la procédure ICPE. Un seul et même dossier sera déposé pour l'ensemble du projet, le fait qu'il y ait 4 communes n'impacte pas la procédure requise.

Une zone d'étude qui se restreint encore : 292ha, soit 68% de la ZIP initiale



---

### III. Questions diverses

#### Mécanisme de soutien à l'éolien

***J'ai compris qu'il y avait deux façons de racheter l'électricité d'un parc éolien.***

Rappel: Pour soutenir une filière innovante qui n'était pas encore compétitive, l'Etat a choisi une politique de tarif d'achat de l'électricité éolienne. Fin 2016, celui-ci s'élevait à 82 euros du MWh produit, ce tarif était garanti pendant 15 ans puis dégressif. Il y a ensuite eu un système transitoire, le complément de rémunération, comportant une partie fixe et une partie variable. Un nouveau système a été mis en place fin 2017 sous la forme d'appels d'offre: l'Etat fait une demande pour 500 MW de capacité éolienne et choisit les projets aux tarifs les plus bas. Le premier appel d'offre a conduit à un tarif moyen de 64,5 euros du MWh. L'éolien est une filière qui arrive à maturité, les prix deviennent compétitifs. L'objectif est de libérer l'éolien des systèmes de soutien pour arriver au prix du marché.

***Il y a plusieurs critères de sélection des projets ayant répondu à l'appel d'offre ?***

C'est un choix purement financier. Il faut tout de même que les autorisations aient été obtenues pour pouvoir répondre à l'appel d'offre.

***Quel est le coût du nucléaire ?***

Cela dépend de si l'on parle de l'ancien nucléaire ou du nouveau nucléaire. Il n'est plus possible de faire du nucléaire avec l'ancienne technologie car il ne répond plus aux normes de sécurité. L'EPR est autour de 110 euros du MWh. Un rapport de la Cour des Comptes est intéressant sur cette question. Il précise que le coût du nucléaire amorti (l'ancien nucléaire) est encore en-dessous du prix de l'éolien, mais il n'est plus très loin.

***Le coût du nucléaire tient compte du coût de démantèlement et de la gestion des stockages à long terme ?***

Non.

***Tous les parcs éoliens sont soumis à l'appel d'offre ?***

Les parcs de moins de 6 machines et de moins de 3 MW installés bénéficient encore du système transitoire.

***Votre parc sera obligatoirement en appel d'offre ?***

Oui.

---

***Avec vos différentes sociétés, vous pouvez répondre plusieurs fois ?***

JPee porte le projet à travers une seule société projet dédiée au projet. C'est un appel d'offre, donc ce sont les moins disant qui sont retenus. Un projet peut être présenté à plusieurs sessions s'il n'est pas sélectionné à un appel d'offres.

***Ça ne fait pas beaucoup 500 MW d'éoliennes attribués tous les 6 mois !***

Une éolienne représente entre 2 et 3 MW installés. L'objectif de la loi de transition énergétique est d'installer 1 000 MW par an, dans les faits, c'est largement en-dessous.

## **Les comptes rendus et les groupes de travail**

*Un participant souhaite faire une déclaration au nom de l'association Vent des Bois sur le système de comptes rendus des ateliers :*

***Ces ateliers ne sont ni de l'information ni de la concertation, les comptes rendus sont anonymes, ils n'ont donc aucune valeur, les échanges sont retranscrits au mot près et le système de question-réponse ne reflète pas le débat contradictoire qui s'est réellement déroulé.***

***Pourquoi valider quelque chose que vous produisez ?***

***On nous demande d'apporter des corrections ! Ça a une valeur !***

Les comptes rendus sont anonymes car nous souhaitons que la parole soit libre et que les participants ne se retrouvent pas sous le feu d'éventuelles critiques. Les comptes rendus sont diffusés à l'ensemble de la population, mais ce n'est pas à vous de vous exposer. Si vous souhaitez prendre des positions publiquement, vous êtes libres de le faire, ce n'est pas à nous de nous en faire le relai. L'objectif des ateliers est que vous puissiez poser toutes vos questions, y compris celles qui fâchent.

Les groupes de travail ont été constitués avec des personnes rencontrées lors du porte-à-porte et avec des « acteurs-clés » des communes, en accord avec les élus. Ce peut être des présidents d'associations, des chasseurs, des agriculteurs, des chefs d'entreprise, etc. Nous avons besoin de personnes qui sont en contact avec la population et engagées dans la vie locale. Nous invitons également des élus afin qu'ils puissent raconter au reste du conseil municipal ce qu'il se passe dans ces ateliers.

En ce qui concerne la « validation » des comptes rendus, nous n'aurions pas dû employer ce terme. Nous souhaitons ne pas être totalitaire sur la

---

rédaction des comptes rendus, donc nous faisait ce travail, nous le soumettons à relecture et nous intégrons toutes les demandes de modifications et les remarques des participants. Ce n'est pas pour nous un exercice de communication, la teneur des échanges n'est pas édulcorée, ce qui était conflictuel reste conflictuel.

***La commune de Dollon comporte plus de 1000 habitants, nous ne sommes que 10 aujourd'hui.***

Nous avons invité plus de 20 personnes, si elles ne souhaitent pas participer aux ateliers, c'est leur choix.

Nous avons réalisé une lettre d'information pour pallier le manque d'information de la population.

Dans le déroulement d'un projet éolien, la seule obligation réglementaire de consultation du public et des élus est au moment de l'enquête publique. Nous avons souhaité faire une information plus large avec des lettres d'information, un site internet pour télécharger les comptes rendus des ateliers. Nous n'organisons pas de réunion publique, car, de notre expérience, sur des projets conflictuels, c'est l'organisation d'une confrontation entre le porteur de projet et les opposants et les conditions ne sont pas réunies pour transmettre la bonne information.

Ici, nous proposons et portons le dispositif d'information. Notre objectif est que, pendant l'enquête publique, chacun puisse se prononcer en toute connaissance de cause, que vous soyez d'accord ou pas avec le projet.

***Vous ne donnez la possibilité qu'à 10 personnes de maîtriser les enjeux !***

***Il y avait beaucoup plus de personnes invitées !***

Ce sera toujours insuffisant, on ne peut pas faire ce travail avec toute la population. Notre objectif est d'avoir un groupe d'acteurs un peu plus initiés à l'éolien afin de pouvoir aboutir, à travers ce que l'on appelle une charte de bon voisinage, à la prise d'engagements de la part du futur exploitant, en fonction des demandes des participants. L'idée est que cette charte soit insérée dans le dossier de demande d'autorisation qui sera déposé en préfecture afin qu'elle ait une vraie force, elle peut être reprise dans l'arrêté du préfet.

Les premiers ateliers sont davantage de la pédagogie sur l'éolien et permettent d'avoir les clés de compréhension. C'est pendant la période de définition du projet que l'on peut ouvrir la concertation afin de tenir compte

---

dans la mesure du possible des demandes des groupes de travail. Pour faire de la concertation, il faut avoir le cadre qui le permette.

***Que ce soit des groupes de travail de 10, 20 ou 100 personnes, la représentativité n'est pas garantie s'ils restent anonymes ! Ça peut être uniquement un travail de complaisance ! Il y a des personnes qui auraient voulu participer !***

Les groupes de travail ne peuvent pas être complètement représentatifs, ce n'est pas une démarche scientifique.

Nous mettons aussi des éléments d'information sur le site internet ainsi que nos coordonnées si les habitants veulent plus d'information, nous avons reçu très peu de demandes. On se fait reprocher de ne pas faire d'information, mais il n'y pas de demande d'information.

***Il est difficile de poser des questions sur un sujet aussi pointu !***

***Avec vous, on est surinformés, on ne va retenir que ce qui nous intéresse. On n'a pas forcément de questions car il y a énormément d'information. On passe notre temps à vous écouter pendant 2 heures.***

Ça a été l'inverse lors de l'atelier n°2, nous avons répondu à beaucoup de questions. L'ordre du jour a été déterminé par les participants, nous avons une liste de sujets qui n'était pas exhaustive. Les mêmes questions n'ont pas été abordées d'une commune à l'autre.

***Vous dites que vous avez eu très peu de contacts par mail alors que vous mettez vos coordonnées, sur les lettres d'information vous devriez inciter les gens à poser leurs questions de manière individuelle.***

***Une lettre d'information par an, c'est peu !***

Le développement d'un projet éolien est long, on ne peut pas surinformer lorsque rien ne se passe.

***Par expérience professionnelle, 10% des personnes invitées viennent, écoutent, ne posent pas de questions, et une fois que le projet commence vraiment, on se prend tout d'un coup, souvent les élus et les agents communaux se prennent tout d'un coup !***

***C'est pareil pour la LGV, pendant des années personne ne bougeait, aujourd'hui tout le monde hurle !***

---

***L'idée de validation des comptes rendus est ridicule, je ne vais pas valider ce que vous avez dit !***

Nous vous demandons une lecture critique. Ce qui est important lorsque vous relisez les comptes rendus, c'est que vous retrouviez vos questions, qu'elles soient formulées de la même manière que vous les avez posées et que les réponses soient bien celles qui ont été apportées oralement. La question n'est pas d'être d'accord avec ce que nous avons dit.

***Je ne dis pas qu'il y a une distorsion entre les paroles et l'écrit, mais c'est la façon dont s'est communiqué.***

***C'est la fidélité du compte rendu que vous recherchez ?***

Oui.

***Quelque chose m'a irrité, quand on m'a invité, on ne m'a pas demandé d'avoir un avis sur le projet, or j'ai vu sur un tract que les personnes invitées étaient pour le projet ! On m'a invité mais je n'ai pas d'a priori de départ, que ce soit clair ! Je suis venu pour m'informer ! Quand je vois ça dans ma boîte aux lettres, ça me fait mal !***

Pourtant, il y a plusieurs membres de l'association Vent des Bois dans les groupes de travail.

## **Visite du parc éolien d'Allonnes**

***Lors de la visite de parc éolien que vous avez organisé, toutes les communes étaient représentées ? Tous les maires étaient présents ?***

Oui, toutes les communes étaient représentées. M. Fouquet n'a pu être présent car il préparait la fête de la musique qui avait lieu le même jour.

Le parc éolien d'Allonnes comporte 17 machines, c'est un parc récent en fonctionnement. Il était donc intéressant d'avoir le retour des élus. De plus, certaines parties étaient encore en construction, notamment du câblage et une fondation.

Nous travaillons étroitement avec les élus dans le cadre d'un comité de suivi composé d'élus des quatre communes et de représentants des deux communautés de communes. Ainsi, ils peuvent suivre l'avancement du projet.

## **Choix des éoliennes**

***Les moteurs des éoliennes seront les mêmes pour tout le parc ou ils seront différents selon la topologie ?***

---

Nous faisons appel à un seul turbinier mais il peut y avoir des différences dans les hauteurs des mâts. Sur certains sites on voit des différences de longueurs de pales de 10 à 15 mètres. Nous n'avons pas encore déterminé cela, ce sera fait une fois que nous aurons les implantations. Dans tous les cas, ce sera le même type d'éolienne sur tout le parc.

## Choix du site

***J'aimerais avoir une carte de la Sarthe avec les zones où l'éolien pourrait s'implanter, également au niveau national.***

Dans un premier temps, ce sont les limites à 500 mètres des habitations qui déterminent les zones d'implantation potentielle, mais cela ne vous donnera pas l'information que vous voulez. Il faut aussi solliciter l'avis des gestionnaires de réseau et prendre en compte les servitudes techniques : gaz, électricité, faisceaux hertziens, aviation civile, etc. Nous excluons aussi les vallées ainsi que les zones où il y a des contraintes militaires.

Une carte recensant tous ces éléments à l'échelle du département n'existe pas.

La carte utilisée par le Département n'est pas pertinente car elle s'appuie sur une carte de vent datée de 2006 avec des données à 10 mètres extrapolées à 60 mètres. On ne fait pas de l'éolien à 60 mètres de hauteur. Aujourd'hui, nous disposons de données satellitaires bien plus précises et plus fines.

***La carte du Département ne prend pas que cela en compte, mais aussi la biodiversité et le paysage !***

On ne connaît pas la biodiversité en forêt, nous avons mis un an à l'étudier et les analyses se poursuivent... A noter également qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation dynamique donc l'environnement des parcelles boisées évolue au grès de l'activité sylvicole.

Le Département a inscrit cette zone comme défavorable sur la base de la carte de 2006 que nous ne validons pas scientifiquement.

***La technologie avance tellement que, bientôt, dès qu'il y aura un petit souffle d'air, on sera capable d'en faire quelque chose. Mais quel paysage on veut ?***

## Retombées économiques

***Pouvez-vous garantir les retombées financières ?***

Non, car la loi peut évoluer. On peut garantir ce qui se fait aujourd'hui. Comme pour n'importe quelle entreprise qui s'installe, on sait qu'elle paiera des impôts, mais ne peut pas dire combien. Dans tous les cas, la fiscalité n'est pas proportionnelle au chiffre d'affaires, mais à la puissance installée.

---

Une convention de servitude peut aussi permettre de verser une contribution directe aux communes également en fonction de la puissance installée du parc.

PROJET

## IV. Charte de bon voisinage

L'idée est de proposer à chaque groupe de travail de mettre par écrit l'ensemble des engagements qui pourront être pris par JPee en réponse à des demandes des habitants.

Plusieurs sujets pouvant faire l'objet de cette charte ont été abordés les dernières fois :

### Sujets identifiés dans les ateliers des 4 communes :

- l'information de la population avant l'enquête publique,
- la géobiologie,
- les mesures compensatoires et d'accompagnement,
- le financement participatif,
- le fléchage des retombées locales,
- être joignable et intervenir dans un certain délai en cas d'anomalie...
- ...

Les engagements de l'exploitant devront être recensés, dans la mesure du possible, avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation en préfecture, afin que le préfet puisse les reprendre dans son arrêté d'autorisation et qu'ils aient une force juridique.